

école de la construction!

fédération vaudoise des entrepreneurs

Diplôme fédéral de maître constructeur métallique



Partenariat :



Les diplômés auront le titre de maître constructeur-trice métallique.

Leur formation initiale basée sur la **fabrication en atelier** et sur les **techniques de montage** leur apportera une expérience pratique de l'entreprise.

Au terme de leur perfectionnement, ils seront en mesure d'**organiser**, de **diriger** et de **gérer une entreprise**.

Ils en maîtrisent les différents **aspects** sur le **plan économique, légal et écologique**.

Ils sont capables de mettre en œuvre les processus nécessaires à la réalisation d'une commande, de la **prospection du marché** jusqu'à la **remise de l'ouvrage**, en gérant les phases d'étude, de fabrication et de montage.

Ils sont à même de **calculer des prix** en fonction des coûts intervenant dans le processus de production et cela en référence à la politique de l'entreprise et des exigences du marché.

Leurs compétences en matière de **gestion du personnel** et de **sécurité au travail** leurs permettent d'exercer et de développer l'activité de l'entreprise en responsabilisant les collaborateurs.

La formation modulaire

Un module est une unité de formation de quelques dizaines d'heures organisé autour d'un même thème (exemple : comptabilité : 64 heures). A la fin du module, un examen permet de déterminer si un candidat a acquis, ou non, les compétences relatives au thème du module.

AM Suisse, la Centrale suisse des constructeurs-trices de fenêtres et façades (**CSFF**) et le Centre suisse de la construction métallique (**CSCM**) ont déterminé ensemble les compétences et connaissances des futurs maîtres constructeurs métalliques en fonction des attentes actuelles des entreprises.

L'organisation des cours est répartie en 10 modules. Cela permet aux candidats de clairement **identifier les objectifs de formation** de chacun d'eux.

L'examen sanctionnant la fin de chaque module permet d'avaliser et de certifier les acquis afin de pouvoir se présenter à l'examen final de la maîtrise.

Objectif	Obtenir le diplôme fédéral de maître constructeur-trice métallique
Conditions d'admission	<p>Les participants doivent être en possession du brevet fédéral de chef-fe d'atelier et de montage en construction métallique / projeteur-teuse constructeur-trice sur métal ou d'une certification équivalente</p> <p>Dès l'obtention du brevet, il doit pouvoir justifier d'une année d'activité dans le domaine professionnel concerné.</p> <p>La période pendant laquelle se déroule la formation est prise en compte dans les conditions minimales requises aux examens</p> <p>Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) décide de l'équivalence des titres étrangers</p>
Conditions particulières	<p>Les projeteurs-teuses constructeurs-trices sur métal avec brevet fédéral doivent fournir, en supplément, la pièce justificative suivante :</p> <p>Module 21 Conduite d'entreprise I (atelier et montage)</p>
Certification	Diplôme fédéral de maître constructeur-trice métallique ou / et certificats délivrés aux participants en fonction des modules suivis et réussis.
Frais d'inscription	Entreprise cotisante CPR¹ : CHF 14'720.00 <i>sous réserve de modification</i> Entreprise non-cotisante: CHF 17'650.00

1) Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel

No du module	Titre du module	Cotisants CSP/IVC ¹	Non-Cotisants
4	Calculation II	1'460.00	1'750.00
6	Connaissances des matériaux/technologie des procédés II	1'700.00	2'040.00
7	Statistique et résistances des matériaux	2'060.00	2'470.00
11	Construire II (projeteurs-teuses dispensés)	1'340.00	1'610.00
12	Construire III (projeteurs-teuses dispensés)	1'700.00	2'040.00
17	Conduite du personnel II	920.00	1'100.00
20	Droit, assurance	1'520.00	1'820.00
22	Conduite d'entreprise II	1'520.00	1'820.00
23	Comptabilité I (commerciale)	1'340.00	1'610.00
24	Comptabilité II (analytique)	1'160.00	1'390.00
	<u>Total de tous les modules</u> <i>sous réserve de modifications</i>	14'720.00	17'650.00

- *Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.*
- *Tout cours débuté est entièrement dû.*
- *La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.*
- *Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.*
- *Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.*
- *La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.*
- *Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.*

Frais d'examens Examens modulaires : CHF 240.00 par module, *sous réserve de modification*
Examen final : CHF 2'200.00, *sous réserve de modification*.

Aide financière Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile ainsi qu'à AM Suisse.

Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction.

Durée La formation se déroule sur 2 ans et demi, pour un total de 668 périodes.
Elle s'effectue les samedis et quelques jours en semaine.

Dates Printemps 2018
Examens modulaires et finaux organisés par AM Suisse.

Délai d'inscription Vendredi 9 février 2018.

Renseignements et inscriptions Coordonnées en bas de la page

Remarques **Les candidats qui se présentent pour une nouvelle épreuve d'examen de fin de module, suite à un échec, auront l'obligation de s'inscrire personnellement auprès de AM Suisse.**

Les participants devront être en possession d'un ordinateur portable pour certains modules.

N° de module	Titre du module	Compétences	Nbre
4	Calculation II	Les candidats au diplôme sont en mesure d'appliquer les bases ainsi que les différentes méthodes de calcul de prix. Ils savent élaborer et justifier une pré-calculaison ainsi que des coûts réels pour un travail de construction métallique complexe. Ils maîtrisent les problèmes de formation du prix et savent établir un devis descriptif	64
6	Connaissances des matériaux / technologie des procédés II	Les candidats sont en mesure d'évaluer de nouvelles techniques de procédé et de fabrication et d'analyser la rentabilité économique Ils savent reconnaître et évaluer les procédés économiques de production et de montage Les candidats connaissent et peuvent appliquer les nouveaux procédés dans les domaines suivants: la direction, la gestion, le bureau technique, la préparation du travail, la production, la fabrication, le montage, le transport, l'expédition, l'emballage, le stockage, les machines, les installations, la gestion des outils ainsi que le service interne et externe. Ils peuvent en présenter et expliquer les avantages et les inconvénients	60
7	Statique	Les candidats connaissent les principes de base utilisés pour le dimensionnement d'une structure métallique. Ils savent pré-dimensionner les systèmes porteurs simples, et reconnaissent les limites de leurs compétences	108
11	Construire II	Les candidats élaborent des travaux de construction métallique, réalisent des prises de mesures et croquis, appliquent les principes de la physique du bâtiment, déterminent les profilés, les ferrements et les possibilités de montage	60
12	Construire III	Les candidats sont en mesure d'établir un projet de construction métallique et d'en réaliser sa conception par DAO	80
17	Conduite du personnel II	Les candidats sont en mesure de gérer les tâches administratives ainsi que les ressources humaines. Ils peuvent participer activement aux mesures de développement du service du personnel. Ils savent mettre en pratique les techniques d'entretien et d'encadrement du personnel	36
20	Droit, assurance	Les candidats ont des connaissances dans le domaine juridique (lois, règlements, normes et garanties) ainsi que dans le domaine des assurances, afin d'éviter les litiges et défendre ses droits. Ils savent quand ils ont besoin de faire appel à un spécialiste	72
22	Conduite d'entreprise II	Les candidats sont en mesure de gérer une entreprise, de la diriger et de la situer dans le contexte économique	72
23	Comptabilité I (commerciale)	Les candidats sont en mesure de présenter et d'évaluer les travaux comptables de l'entreprise	64
24	Comptabilité II (analytique)	Les candidats sont en mesure de définir par nature et par date les informations chiffrées de la comptabilité commerciale et d'en analyser les comptes	52
		Total du nombre de périodes <i>Sous réserve de modifications</i>	668